

*Les crédits*

tante sur un grand nombre de nos dépenses engagées au titre de la formation et des mesures d'adaptation dans les collectivités qu'elles desserviront.

Le gouvernement comprend parfaitement que la participation de la collectivité est la clé d'une économie locale vigoureuse. Il l'a prouvé lorsqu'il a mis en oeuvre le programme Développement des collectivités afin d'aider les collectivités rurales éloignées aux prises avec de graves problèmes d'adaptation au marché du travail. Les comités d'aide au développement des collectivités témoignent de la diversité des intérêts locaux. Ils créent des initiatives à partir de la contribution faite par la collectivité. Ce sont ces initiatives que le gouvernement peut mettre en oeuvre.

En plus des comités locaux, il y a les centres d'aide au développement des collectivités qui constituent une autre composante clé du programme Développement des collectivités. Le personnel de ces centres possède les connaissances et les compétences nécessaires pour conseiller les petits entrepreneurs et les gens de la petite entreprise pour leur fournir une aide technique.

Au fait, pour ce qui est des entrepreneurs, le gouvernement offre également le programme Aide au travail indépendant qui sert à assurer le soutien du revenu des prestataires d'assurance-chômage et des personnes admissibles à l'aide sociale. Plutôt que de payer des gens pour qu'ils soient improductifs, nous aidons ceux qui possèdent les compétences nécessaires pour devenir travailleurs indépendants et qui ont le désir de le faire à lancer leur propre entreprise.

L'honorable député sait-il que le gouvernement s'est engagé à épargner des emplois par le truchement des programmes innovateurs comme celui intitulé Travail partagé, qui permet aux employeurs d'éviter des licenciements pendant des ralentissements temporaires?

La composante intitulée Planification des ressources humaines, à l'échelle locale, aide les entrepreneurs à constituer un effectif productif. En outre, le gouvernement admet que certains Canadiens et Canadiennes sont prêts à déménager pour trouver un emploi. C'est pourquoi nous disposons de la composante Aide à la mobilité qui nous permet d'aider des personnes à chercher un emploi dans une localité autre que celle dans laquelle ils vivent actuellement.

Il y a également le problème des travailleurs et travailleuses qui exercent un emploi depuis longtemps et qui se retrouvent en chômage par suite d'une restructuration industrielle. Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration dépensera 300 millions de dollars pour aider les travailleurs licenciés à redevenir des citoyens productifs.

Au cours de l'année financière en cours, notre budget de 3,55 milliards de dollars a permis à 850 000 travailleurs et travailleuses canadiens de participer à des programmes relatifs au marché du travail mis en oeuvre par

le gouvernement et administrés de façon efficiente et efficace par Emploi et Immigration Canada.

Pour la prochaine année financière, nous affectons environ 3,8 milliards de dollars aux mesures visant le marché du travail. Je pense que même l'honorable député admettra qu'il s'agit d'une hausse importante par rapport au montant de 2,1 milliards de dollars dépensés l'année dernière. Sur ce montant de 3,8 milliards de dollars, 2,21 milliards de dollars serviront à l'application de mesures actives de formation et d'adaptation à l'entretien des prestataires d'assurance-chômage.

J'espère que j'ai bien fait comprendre à mon honorable collègue que le gouvernement actuel prend toutes les mesures raisonnables pour garantir la croissance économique et aider les travailleurs et travailleuses à suivre de la formation en vue d'exercer les emplois qui leur assureront, ainsi qu'au Canada, une prospérité durable.

Nos programmes fonctionnent très bien. Le taux de chômage a régressé à 10,8 p. 100 en février, soit le niveau le plus bas au cours de la dernière année. Et, depuis le mois d'août, environ 156 000 emplois à temps plein, plus rémunérateurs, ont été créés.

J'aimerais dire ce qui suit à l'honorable député et à tous les autres députés de cette Chambre: le gouvernement actuel est ouvert aux suggestions constructives qui visent à faire progresser l'économie de façon constante, à un bon rythme. Unissons nos efforts pour aider tous les Canadiens et Canadiennes à se réaliser pleinement et garantir un avenir prospère au Canada.

**M. Jean-Marc Robitaille (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les propos de mon collègue de Québec-Est et secrétaire parlementaire qui a élaboré sur l'importance des fonds à la formation de 3,5 milliards de dollars. Je rappellerai aussi à Chambre les mesures au niveau de la formation auxquelles l'opposition s'est opposée dans le cadre du projet de loi C-21 et auxquelles elle veut encore s'opposer dans le cadre du projet de loi C-113.

• (1730)

Mon collègue a touché différents sujets et un de ceux qui ont le plus d'impact sur l'état de notre économie est la question de l'endettement. On se rappellera fort bien, lorsque le chef de l'opposition était au pouvoir, que son gouvernement a maintenu un taux d'augmentation moyen des dépenses de 15 p. 100 par année. Notre gouvernement a ramené ce taux d'augmentation à une moyenne de 4 p. 100. En pourcentage du produit intérieur brut, les Libéraux ont laissé grimper le déficit de 0 à 8 p. 100. Nous avons réussi à le couper à près de la moitié, soit à 5,2 p. 100.

Donc, j'ai une question à poser à mon collègue. On a vu les tergiversations du Parti libéral qui, depuis quatre ans et demi, s'oppose à tous les votes sur les mesures de